



4, Boulevard
Victor Hugo
04 000 - DIGNE LES BAINS

SARL LIDO DIGNE

Société à responsabilité limitée au
capital de 1 000 euros

Siège social :

58, Boulevard Gassendi
04 000 DIGNE LES BAINS
809494495 RCS MANOSQUE

L'AGE réunie le 31/03/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur San GERGES, demeurant 38 Boulevard Elémir Bourges 04 100 MANOSQUE, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Chez Monsieur San GERGES, 38 Boulevard Elémir Bourges 04 100 MANOSQUE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de MANOSQUE, en annexe au RCS.

*Pour Avis,
Le Liquidateur*

LUPPINO

SARL au capital de 6000,00 Euros
2 Rue des Sorbiers,
04 000 DIGNE LES BAINS
517787933 R.C.S. Manosque

Par décision de L'Associé Unique en date du 15/09/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3, Rue Jean-Pierre Grangier, Lot. Le Plan, 04 000 DIGNE LES BAINS à compter du 15/09/2018.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Manosque

Nous contacter

Port. 06 62 60 51 61

Fax. 04 92 72 60 40

E-mail :
contact@lpa04.com

GRAAL
Société civile
au capital de 316.500 €
Siège social :
Route des Trons
7138 Chanenche Basse
04 340 MÉOLANS-REVEL
822 969 671 R.C.S. Manosque

Suivant PV en date du 17/12/2017, l'assemblée générale a nommé en qualité de co-gérant : M. Grégory HUART, domicilié 4 rue Gasnier-Guy 75 020 Paris. Mention sera portée au RCS de Manosque.

Pour Avis.

Aux termes des décisions en date du 19 septembre 2018 de l'associé unique de la Société AVENIR IMMOBILIER, sis 1 avenue Saint Lazare, 04 100 MANOSOQUE, SARL immatriculée au R.C.S. de MANOSQUE sous le numéro 447 773 045 il a été décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 6.000 €. Le capital social a été ainsi porté de 7.500 € à 13.500 €,
- de modifier en conséquence les articles n°7 et n° 9 des Statuts.

Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de MANOSQUE.

*Pour Avis,
Le Gérant.*

Alpes de Haute Provence / COMMUNE D'AUBIGNOSC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION ALLÉGÉE N°1

Par arrêté n°49-2018 du 21 septembre 2018, le maire d'AUBIGNOSC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (dossier des « Crouzourets »).

Le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Michel BOUZON, en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du 07 septembre 2018.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du : mercredi 17 OCTOBRE au mercredi 21 NOVEMBRE 2018 inclus soit pendant 36 jours consécutifs. Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 08h30 à 12h00 ainsi que les mardis et jeudis de 14h00 à 18h00 ; Il sera également consultable et téléchargeable sur le site web : <https://aubignosc04.fr>

– le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier d'Arrêt
 - Le bilan de la concertation
 - La délibération d'arrêt
 - Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint (en date du 14 septembre 2018) et les avis reçus par mail ou par courrier.
 - L'avis de l'autorité environnementale (DREAL PACA)
 - L'avis de la CDPENAF (en date du 20 septembre 2018)
- Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public :
- Le mercredi 17 octobre 2018, de 08h30 à 12h00
 - Le mardi 30 octobre 2018, de 14h30 à 18h30
 - Le mercredi 21 novembre 2018, de 08h30 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être soit consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie soit adressées au Commissaire Enquêteur à la mairie d'AUBIGNOSC, place de Flore - 04 200 AUBIGNOSC soit transmises par mail à l'adresse : plu-aubignosc@orange.fr

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis au Maire dans le mois suivant la clôture de l'enquête pourront être consultés à la mairie pendant une année.

A l'issue, le projet de révision allégée du Plan Local d'urbanisme sera approuvé par le Conseil municipal.

Des informations complémentaires relatives au P.L.U. peuvent être demandées auprès du maire d'AUBIGNOSC.

Téléphone : 04 92 62 41 94, mairie.aubignosc@wanadoo.fr

Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales (la Provence et « les petites affiches des AHP ») et sur le site internet <https://aubignosc04.fr>

Aubignosc, le 24 septembre 2018

Le maire - René AVINENS.